



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assistants dentaires

Question écrite n° 112646

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la proposition de loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite proposition de loi « Fourcade ». Celle-ci prévoit notamment de réformer les conditions de recrutement des assistants dentaires. En effet, la procédure de délivrance du titre actuel serait remplacée par une nouvelle procédure, sanctionnée par un diplôme d'État, en remplacement de l'actuel titre délivré et faisant l'objet d'une inscription au répertoire national des certifications professionnelles. Certains professionnels font remarquer que rien ne s'oppose à la reconnaissance ministérielle du titre actuellement délivré aux assistants dentaires. Il souhaite savoir si tel est vraiment le cas et, le cas échéant, il le remercie de bien vouloir lui indiquer quel serait le contenu de la nouvelle formation envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112646

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6832

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)